RÉCIT

Biens mal acquis : pour rendre les fonds, Paris cherche les formes

Par Renaud Lecadre(https://www.liberation.fr/auteur/1960-renaud-lecadre) — 2 avril 2019 à 20:56



Teodoro Obiang Nguema Mbasogo (Guinée-Equatoriale), en 2017. Photo D. Mercado. Reuters

Une proposition de loi pour améliorer la législation sur la manière de restituer les avoirs illicites de potentats aux populations spoliées est débattue ce mercredi au Sénat. Jean-Pierre Sueur, qui en est à l'origine, préconise de rapatrier l'argent sous l'égide des ONG, avec la surveillance accrue de la Banque mondiale.

Ne pas rendre l'argent volé au(x) voleur(s). Cette réflexion de bon sens mériterait-elle traduction législative ? C'est en tout cas l'esprit de la proposition de loi du sénateur socialiste Jean-Pierre Sueur, qui sera débattue ce mercredi à la Chambre haute. «La restitution d'avoirs illicites ne revient pas

aux populations spoliées car il est très rare que l'Etat étranger réclame les fonds», pointe-t-il.

On doit l'expression «biens mal acquis» à l'ONG CCFD-Terre solidaire, dans un rapport prémonitoire remontant à 2007, sous-titré «A qui profite le crime ?» La réponse mériterait d'être enfin connue.

La France, mais aussi et surtout la Suisse, poursuivent depuis des années les potentats ayant planqué leur fortune à l'étranger - initialement à Paris ou Genève, plus récemment à Vaduz, Curaçao ou George Town. Mais quid du retour des fonds aux populations spoliées ?

«Bonne dose de ténacité»

«Nous avons restitué 2 milliards de dollars depuis trente ans», plastronne Roger Dubach, haut fonctionnaire au ministère des Affaires étrangères helvétique. La Suisse, particulièrement exposée, possède une longue expérience en matière de saisies : Jean-Claude Duvalier (Haïti), Ferdinand Marcos (Philippines), Sani Abacha (Nigeria), Vladimiro Montesinos (Pérou), Mobutu Sese Seko (Zaïre), Hosni Moubarak (Egypte), Viktor Ianoukovitch (Ukraine). Ad nauseam.

La justice française est plus concentrée sur son ancien pré carré colonial, Afrique de l'Ouest (Gabon, Congo, Guinée-Equatoriale) et le Proche-Orient (Syrie, lire page 14). Mais les deux pays diffèrent surtout sur la restitution des biens saisis. «Le rapatriement des fonds détournés exige une bonne dose de ténacité et d'inventivité», glisse malicieusement le gouvernement helvète, quand son homologue français n'a jamais rien restitué à ce jour. «Le Trésor public serait donc le tout premier bénéficiaire des avoirs issus de la grande corruption», s'indigne l'ONG Transparency International, très favorable à la proposition de loi du sénateur Sueur. Ils organisaient en commun un colloque consacré au sujet le 22 mars au Sénat : «Rien, pas même la défaillance des gouvernements des Etats d'origine, ne justifie que les avoirs ne soient pas retournés, d'une manière ou d'une autre, aux populations victimes.»

Plus facile à dire qu'à faire, en référence à l'exemplaire expérience suisse (1). L'idée générale est de rapatrier les fonds sous l'égide d'une ONG locale, sous surveillance de la Banque mondiale - c'est l'idée de la proposition de loi de Jean-Pierre Sueur. Au Kazakhstan, un premier rapatriement de fonds de 163 millions de dollars, en 2000, s'était déroulé dans la plus parfaite indépendance, comme en témoigne Aaron Bornstein, responsable d'une fondation locale dédiée à l'enfance : «Nous n'avons pas travaillé avec l'Etat kazakh.» Sauf qu'une seconde vague de restitution, sans ONG et sous le seul pilotage de la Banque, ira à vau-l'eau : une partie des fonds finira dans l'escarcelle d'une association pilotée par la fille du potentat local, Noursoultan Nazarbaïev.

A LIRE AUSSI

Biens mal acquis: «Des flux financiers énormes échappent encore à la détection»(https://www.liberation.fr/planete/2019/04/02/des-flux-financiers-enormes-echappent-encore-a-la-detection_1718997)

Au Nigeria, le révérend David Ugolor, ayant lui-même eu l'occasion de piloter une restitution de 320 millions de dollars, confirme : «La vigilance de la société civile est indispensable pour s'assurer de l'utilisation effective des fonds.» Encore faut-il qu'existe localement une «société civile»...

Délinguance en Col blanc

En marge d'un autre colloque parlementaire, le 21 mars, cette fois à l'Assemblée nationale, à l'initiative de la plateforme sur Internet «Paradis fiscaux et judiciaires», *Libération* avait croisé Yves Bertossa, actuel procureur financier en Suisse, fils de son père, Bernard, ancien magistrat lui-même spécialisé dans la délinquance en col blanc, célèbre pour avoir cosigné l'appel de Genève - quelle famille! Prosaïque mais droit dans ses bottes, il nous a expliqué tranquillement avoir saisi *«25 véhicules de luxe»* appartenant à Teodorín Obiang, vice-président de son père en Guinée-Equatoriale, parqués sur une rive du lac Léman. Sans plus de formalités, alors que la justice pénale française n'a toujours pas définitivement condamné Obiang junior (et donc confisqué ses biens). *«Nous avons passé un accord : abandon des poursuites contre confiscation.»* Le deal avait le mérite de la célérité. Mais quid de la restitution? *«Le but est de rendre l'argent à la population guinéenne, pas à son gouvernement. Le dossier est désormais aux mains des ministres des Affaires étrangères* [des deux pays, ndlr]. » La solution, qu'elle soit juridique, fiscale ou politique, est donc là.

(1) Avec ce contre-exemple absolu, la Suisse étant contrainte de restituer des fonds aux héritiers du maréchal Mobutu en 2009, faute de demandes du nouveau pouvoir en place.

Renaud Lecadre (https://www.liberation.fr/auteur/1960-renaud-lecadre)